

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'INSTITUT de l'INSPE

**Séance du Mardi 12 novembre 2024 à 14h00**

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 12 novembre 2024, sous la présidence de Jean-Luc ROSSIGNOL.

Etaient présents ou représentés	Etaient excusés	Etaient absents
<b>Représentants des personnels et usagers de l'Inspé</b> Laurent BARATO, procuration à Matthieu LAUGIER Farida DJELKHIR Floriane GOULARD Damien HUMBERT Matthieu LAUGIER Marie MAZEROLLE Alice METTETAL Arnaud MOULY, procuration à Emilie SAUNIER Denis PASCO, procuration à Marie MAZEROLLE Emilie SAUNIER	Romain HASSOLD Carole IVANCE-MARTIN	
<b>Représentants de l'UNIVERSITE</b> Pascal GILLON, procuration à Laurence RICQ Olivier JOUFFROY Coralie MAYEUR-CARPENTIER Laurence RICQ	John-Pol PIERREL	Catherine TIRVAUDEY
<b>Représentants du RECTORAT</b> Véronique BARÇON Fabien BEN Isabelle BERTRAND Isabelle POYARD Julien ROCHE, procuration à Fabien BEN Jean-Luc ROSSIGNOL		
<b>Représentants des Collectivités Territoriales</b>	Chantal GUYEN Anaïs MONNIER VON AESCH	
<b>Personnalités extérieures à titre personnel</b> Elsa LANG RIPERT		
<b>Personnes invitées</b> Elodie BELLE Olivier BRAUN Nathalie GRITTI Florent MONTACLAIR Frédéric MUYARD Nathalie ROGGY		

Le quorum est atteint.

Conseil d'Institut Inspé – 12/11/2024

Jean-Luc ROSSIGNOL ouvre la séance à 14h10 et souhaite introduire ce conseil par quelques informations diverses et notamment des points de satisfaction :

- La cérémonie de remise des diplômes, qui s'est déroulée le lundi 21 octobre en soirée, fût un moment fort. Ce retour à une tradition perdue depuis les « années Covid » a été très apprécié par les lauréats, leurs amis et familles.
- L'accueil de trois nouveaux collègues :
  - o Céline GENG, responsable de scolarité
  - o Candice CROTET, en remplacement d'Aurore REUFLY pendant son congé maternité (service scolarité), recrutée à mi-temps
  - o Melvin FAINDT, apprenti en BTS informatique

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration à l'équipe.

- La publication du poste « Chargé de mission budget de projet et relations Inspé/Rectorat ». A ce jour, 6 candidatures ont été reçues. Le poste sera bien localisé sur le site de l'Inspé de Besançon et son contenu sera élargi par rapport aux missions qui étaient confiées à Léa Jannin. La fiche de poste est consultable sur la plateforme « choisir mon service public ».

**Matthieu LAUGIER** regrette de ne pas avoir eu à donner son avis sur le contenu de la fiche de poste.

- Le ministère prévoit la rédaction d'un dossier d'accréditation « allégé », qui serait certainement à rendre sous une forme de bilan courant février 2025. Un conseil d'institut sera dédié à la validation de ce dossier, la date arrêtée de ce prochain conseil est fixée au **mercredi 5 février 2025 à 14h00**. Une grande part de l'assemblée générale du 20 décembre sera consacrée à ce dossier.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** explique que, si le conseil dispose d'une représentation étudiante de qualité, celle-ci est limitée en nombre. Cela constitue un point d'attention pour assurer la continuité et l'attention que nous devons avoir concernant la parole portée par les étudiants. Une des causes vient du fait que, lors des élections qui se déroulent tous les deux ans, la majorité des étudiants qui candidatent sont en 2<sup>ème</sup> année et sont donc sortis du système dès la seconde année de leur mandat.

Plusieurs solutions sont à envisager :

- Permettre aux élus étudiants de présenter leur fonction et le rôle qu'ils jouent au sein du conseil d'institut, et ce, dès les réunions de rentrée.
- Encourager des binômes d'étudiants à se présenter aux élections avec des M2 titulaires pour la première année et des M1 suppléants qui pourraient prendre le relais pour la deuxième année.

**Floriane GOUALARD** précise que les étudiants de M1 ne sont pas toujours prêts à s'investir en tant qu'élus. Un relais pourrait cependant être fait entre étudiants de M1 et M2.

**Elsa Lang-RIPERT** explique qu'à l'Inspé de Bourgogne, ce sont les délégués de promotion qui se font le relais pour parler aux autres de cet engagement.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** constate, depuis 3 conseils qu'il préside, l'absence de représentation des collectivités territoriales dont le soutien est très important pour l'institut. Il convient de revoir le processus de désignation, avec une représentation tournante, notamment entre Belfort et Lons-le-Saunier, sans oublier Vesoul.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** reprend l'ordre du jour annoncé dans la convocation.

## 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 17 septembre 2024, **vote**

**Floriane GOUALARD**, représentante des étudiants, regrette que ses remarques évoquées lors du dernier conseil n'apparaissent pas dans le compte-rendu.

Il est proposé qu'un correctif soit apporté avant la validation et la diffusion de celui-ci.

**Matthieu LAUGIER** s'étonne que le point « recherche » évoqué lors du conseil du 17 septembre dernier ne figure pas à l'ordre du jour du conseil d'aujourd'hui.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** répond qu'un conseil sera bien dédié à la recherche mais plutôt sur 2025. Il y aura davantage d'éléments à présenter du fait notamment du conseil scientifique de la FR-EDUC qui est programmé en décembre.

**Alice METTETAL** sait que la pérennisation du poste lié à la chaire TNE en informatique a été voté en conseil d'institut et qu'il n'est pas possible de revenir dessus mais elle souhaiterait savoir ce qu'en a dit le COSP.  
Ce point ayant déjà été traité, il ne sera pas débattu de nouveau aujourd'hui.

→ *Ce compte-rendu est mis au vote sous réserve de l'apport d'un correctif concernant les propos de Floriane GOUALARD. Il est approuvé à la MAJORITÉ moins 5 abstentions.*

## 2. Point scolarité

### 2.1 Capacité d'accueil des masters 1 MEEF pour la rentrée 2025

**Frédéric MUYARD** indique qu'après consultation des responsables de sites et de parcours, aucun changement n'est prévu pour le premier degré.

Pour le second degré, seul le parcours « anglais » a souhaité faire part d'une modification, afin d'ajuster au plus près de la réalité les effectifs.

**Matthieu LAUGIER** demande s'il est normal que la capacité d'histoire-géographie soit à 35 sur les deux colonnes (capacité affichée dans Mon Master et capacité d'accueil totale du M1), alors que les autres formations font apparaître une différence de 5. Par ailleurs, il interroge l'intérêt de faire apparaître les deux colonnes.

Le master d'Histoire-géographie fait apparaître cette capacité d'accueil globale depuis plusieurs années et cela n'a pas d'impact sur les effectifs dans la mesure où ceux-ci sont en deçà. Quant au fait de faire apparaître les deux colonnes, c'est un aspect réglementaire, donc imposé.

**Matthieu LAUGIER** explique ne pas avoir été consulté par le collège disciplinaire du professorat des écoles.

**Frédéric MUYARD** précise que ce sont les responsables de parcours et de site qui sont interrogés.

**Fabien BEN** demande s'il y a un intérêt à afficher des capacités si élevées par rapport à la réalité des effectifs et s'il y a un enjeu autour de cela.

L'université doit afficher un nombre global de places constant sur Mon Master. Les diminutions d'un côté doivent être compensées d'un autre côté, ce qui n'est pas toujours évident.

→ *Les capacités d'accueil relatives aux masters 1 MEEF prévues pour la rentrée 2025 sont mises au vote et approuvées à l'UNANIMITÉ.*

### 2.2 Attendus et critères généraux d'examen des candidatures en master MEEF

Ces attendus sont identiques à ceux de la rentrée 2024.

Pour information, les commissions de recrutement sont composées du responsable de la mention ou du responsable du parcours, du directeur de l'Inspé et du directeur-adjoint chargé des études ainsi que d'enseignants, leur nombre étant précisé sous la forme de fourchettes.

**Matthieu LAUGIER** s'interroge sur le fait que les DIU n'apparaissent pas dans ce tableau des attendus.

**Frédéric MUYARD** précise que n'étant pas recrutés via « Mon Master », ils ne doivent pas figurer dans ce tableau.

**Laurence RICQ** ajoute que tous les masters sont affichés dans l'offre de la plateforme « Mon Master »

→ *Les attendus et critères généraux d'examen des candidatures relatifs aux masters 1 MEEF prévus pour la rentrée 2025 sont mis au vote et approuvés à l'UNANIMITÉ.*

## 3. Budget prévisionnel 2025

La démarche de construction du budget prévisionnel 2025 s'articule en 3 étapes :

- D'abord, des choix politiques et l'adoption d'une lettre de cadrage par l'établissement,
- Ensuite, la traduction de cette lettre de cadrage au sein de l'Inspé,
- Enfin, la mise en place d'une stratégie budgétaire interne traduite dans un budget de recettes et dépenses équilibré présenté ici.

Un rappel est fait concernant le débat d'orientation budgétaire, qui s'est déroulé au conseil d'administration du 9 juillet 2024 et a précisé les choix politiques du budget 2025, autour des arbitrages suivants :

- Le maintien de l'action sociale, gratuité du sport, soutien aux associations et au projet Campus Sport,
- La mise en œuvre des projets financés par la CVEC,
- L'actualisation du modèle de dotation des composantes,
- L'application du plan de maîtrise des heures pour la dotation de masse salariale,
- L'actualisation du système de dotation des laboratoires (pour lequel l'INSPE n'est pas impacté, n'ayant pas de laboratoires rattachés).

Une lettre de cadrage permet ensuite de répartir les moyens selon des modalités fixées. Pour l'Inspé, cela se traduit par :

- Une légère baisse de la dotation globale de fonctionnement, due à la baisse des effectifs,
- Une dotation de masse salariale en diminution de 8 %, comme pour toutes les composantes de l'UFC,
- Une contribution demandée aux composantes stable depuis 5 ans, mais en hausse de 10 % pour l'Inspé, pour lequel les indicateurs pris en compte sont un peu moins favorables que pour les autres composantes,
- Une enveloppe recherche et une enveloppe relative aux frais de déplacement identiques à l'année dernière.

Soit un montant global de dotation en baisse de 4 % par rapport à l'année dernière.

La stratégie budgétaire de l'Inspé pour 2025 est présentée. Les principes retenus sont :

- Le soutien à la pédagogie, avec une hausse de 4% du budget pour le fonctionnement des formations, un budget stable pour les besoins des Bu-éducation et la création d'une enveloppe en vue du renouvellement partiel du parc de vidéoprojecteurs actuellement vieillissant,
- Le maintien de l'enveloppe allouée à la recherche pour accompagner sa démarche de structuration et le soutien financier au DU Broker et à la MUE,
- Le maintien des enveloppes pour la vie étudiante et pour le soutien à la mobilité étudiante,
- Le maintien de l'enveloppe allouée à la Culture et le financement de l'environnement d'une résidence d'artistes,
- L'investissement pour différents travaux liés à la vie de l'institut : plants d'arbres sur le site de Montjoux à la suite de plusieurs abattages d'arbres malades, rénovation de la verrière (avec une prise en charge partielle à hauteur de 45 k€ par l'université) et installation de chargeurs et solutions de recharge pour véhicules électriques.

Le taux d'exécution au 31 octobre 2024 est de 87,65 % contre 94,65 % à la même date en 2023. Cette différence s'explique par un rythme de dépenses différent d'une année sur l'autre. Plusieurs dépenses restent à prévoir d'ici la fin de l'année 2024 : les heures complémentaires, les remboursements de frais de déplacement, les bourses de mobilité étudiantes, les fluides de septembre et octobre des 4 sites de formation ainsi que les équipements hiver des nouveaux véhicules.

**Les recettes** de l'Inspé pour l'année 2025 s'élèveraient à 1 007 789 € (elles comprennent les recettes propres ainsi que les dotations, diminuées des différentes contributions).

Les recettes de chaque site sont différentes selon les subventions allouées par les collectivités territoriales, dont le soutien est précieux, et les recettes propres.

Pour le site de Lons, une majorité des recettes provient de subventions importantes des collectivités locales ainsi que des charges facturées pour la location de la piscine.

Pour le site de Vesoul, la recette provient d'une subvention « Cordées de la réussite » ; la mutualisation avec l'IUT permet l'optimisation des dépenses (l'INSPE ne paie pas de fluides pour Vesoul par exemple pour le bâtiment propriété du conseil départemental).

Pour le site de Belfort, la recette provient des charges facturées à Canopé. La diminution des surfaces occupées dans ce cadre explique la baisse de la recette. La collectivité locale participe par la mise à disposition des locaux nécessaires à la réalisation des missions de l'INSPE.

Ces montants ne prennent pas en compte la rémunération des intervenants qui est directement prise en charge par les services centraux.

**Les dépenses** sont fortement impactées par la hausse des fluides. Cependant, un montant moindre de fluides a été provisionné sur 2025 par rapport à 2024, pour être au plus juste de la réalité observée en 2024. Cela n'avait pas pu être réalisé en 2023, dans la mesure où l'INSPE ne disposait d'aucun historique fiable et ne pouvait prévoir précisément la hausse des coûts.

Un investissement conséquent sur le matériel de vidéoprotection est prévu ainsi que la rénovation de la verrière, dont une partie sera prise en charge par l'Université.

La masse salariale est augmentée afin de faire face aux crédits de suppléance (pour remplacer des agents en arrêt maladie par exemple) et le recrutement d'un apprenti en informatique.

**Emilie SAUNIER** souhaiterait avoir plus de précisions sur le budget recherche.

Ce point sera débattu dans un prochain conseil d'institut.

**Matthieu LAUGIER** s'interroge sur la faisabilité de prévoir des dépenses d'ici la fin de l'année étant donné le taux d'exécution.

Ce taux provient du fait que certaines dépenses ne sont pas faites avec la même périodicité (exemple, les frais sur la mobilité n'étaient toujours pas versés au 31 octobre contrairement à l'année dernière. Le paiement des fluides peut se jouer à quelques jours également et impacte donc directement ce taux qui n'est pas le taux définitif de l'année 2024).



*Le budget prévisionnel 2025 de l'INSPE est mis au vote et approuvé à l'unanimité.*

#### 4. Questions diverses

**Jean-Luc ROSSIGNOL** souhaiterait que le délai pour faire une demande de « question diverse » soit allongé afin de laisser le temps à la préparation de la réponse.

Bien qu'aucune question diverse ne soit parvenue, **Alice METTETAL** souhaite évoquer la difficulté de recruter un enseignant en histoire-géographie pour le site de Vesoul, à la suite du départ à la retraite de la collègue qui exerçait ces cours précédemment.

**Frédéric MIUYARD** explique que la personne qui était auparavant sur le support en histoire-géographie faisait 40 heures de géographie sur place. Aujourd'hui, le support de poste est toujours à l'INSPE et la direction est soucieuse de la nécessité de continuer à assurer le fonctionnement de nos 4 sites. Il est vrai qu'aucun temps partagé n'a pu être recruté pour cela cette année, mais une solution va être trouvée.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** informe les membres du conseil d'institut que le poste de directeur de l'Inspé sera publié prochainement pour un renouvellement en mars prochain.

Il rappelle en outre les dates des 3 prochains conseils : mercredi 5 février à 14h, lundi 17 mars à 14h et jeudi 12 juin à 14h.

En l'absence d'autre question ou remarque,

*La séance est levée à 16h30.*

Le Président du Conseil d'Institut,

  
Jean-Luc ROSSIGNOL

